



COMMISSION DEVELOPPEMENT ANIMATION DES PRATIQUES DU 5 MARS 2019

Membres présents : Jean Paul COURCOUX, Nathalie FAUBERT, Rachel BOISHARDY.
Membre excusé : Daniel LEFEVRE.

CHAMPIONNAT D1 FUTSAL :

JOURNEE 14 : Match FC ST BUGAN LOUDEAC 2 / CF PLEDRAN 1.

La commission,

Après avoir étudié la demande de report de match du CF.PLEDRAN, regrette de ne pouvoir donner une suite favorable à cette demande pour le motif que l'absence de joueurs n'est pas un motif de report de rencontre, de plus constate que le CF.PLEDRAN n'a pas fait de demande officielle via footclub.

En conséquence la commission maintient le match à la date initialement prévue, à savoir :
FC ST BUGAN LOUDEAC 2 / CF PLEDRAN 1 jeudi 7 Mars à 20H30.

Rappel : les décisions de la commission développement animation des pratiques sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du district selon les conditions et forme et de délais prévus aux articles 93 et 94 des règlements de la LBF.

Le Président de la commission,
Jean Paul COURCOUX

La Secrétaire de séance,
Nathalie FAUBERT